



Unity Conference 2002  
Conférence Unité 2002

## « Faisons route ensemble pour l'unité »

Rapport de la troisième conférence Unité

Hôtel Fairmont Winnipeg  
17 – 20 octobre 2002



Alliance de la Fonction publique du Canada

## Table des matières

---

	Page
Salutation	
de la Présidente nationale de l'AFPC, Nycole Turmel .....	1
de la VPER-C.B, Patty Ducharme .....	
et du VPER – Ontario, Gerry Halabecki .....	3
Objectifs de la conférence .....	6
Programme de la conférence .....	7
Ateliers .....	8
Élections .....	9
Rapport des résolutions .....	11
Caucus régionaux et Plans d'action régionaux .....	12
Caucus d'équité .....	13
Résumé des présentations .....	14
Défilé de mode .....	21
Sommaire des évaluations des participant-e-s .....	22
<b>Annexe A</b> Programme de la conférence .....	23
<b>Annexe B</b> Rapport des résolutions .....	28
<b>Annexe C</b> Répartition des participants-e-s par Région et Élément ...	48
<b>Annexe D</b> Répartition par groupe d'équité et par groupe des jeunes travailleurs et travailleuses .....	50
<b>Annexe E</b> Liste des participant-e-s .....	51
<b>Annexe F</b> Allocution de la Présidente nationale, Nycole Turmel .....	57

## Mot de bienvenue de la Présidente nationale de l'AFPC, Nycole Turmel

---

La troisième conférence Unité de l'AFPC, dont le thème était « Faisons route ensemble pour l'unité », a permis à des membres des groupes raciaux visibles et autochtones de l'ensemble du pays d'établir des liens et d'élaborer des stratégies sur des questions importantes qui les touchent directement dans leur communauté, leur milieu de travail et leur syndicat.

La mondialisation a été le thème sous-jacent de la conférence. La mondialisation a eu et continue d'avoir une grande incidence sur les droits économiques, sociaux et politiques des membres de l'AFPC et sur le monde dans lequel nous travaillons et nous vivons. Nous avons besoin de l'apport de nos membres des groupes raciaux visibles et autochtones dans ce dossier et dans tous les autres dossiers si nous voulons bien nous mobiliser pour apporter des changements.

L'AFPC a fait des gains considérables dans les dernières années. À son congrès triennal de 2000, les *Statuts* ont été modifiés pour donner le titre de délégué-e à ce congrès et à tous les congrès futurs aux huit représentants et représentantes des groupes visés par les mesures d'équité au Comité d'accès à l'égalité de l'AFPC, dont l'homme et la femme qui représentent les groupes raciaux visibles et les Autochtones. Une autre modification apportée aux *Statuts* permet de soumettre directement aux congrès de l'AFPC les résolutions adoptées à la conférence Unité.

Le Congrès de l'AFPC de 2003 a adopté des résolutions ayant trait à l'équité et aux droits de la personne, qui prévoyaient notamment la création d'un réseau des Autochtones, des Inuits et des Métis et le financement des comités régionaux des droits de la personne. En outre, le financement des conférences Équité pour la période 2004-2006 a été doublé, et la participation des délégué-e-s sera entièrement financée.

La conférence Unité a été un excellent lieu d'échanges pour le syndicat, et je veux remercier les délégué-e-s pour leur contribution à cette conférence et pour leur engagement et leurs efforts soutenus dans la lutte pour obtenir égalité et justice. J'espère que l'information, l'analyse et les outils présentés à la conférence ont été transmis aux sections

## **Mot de bienvenue de la Présidente nationale de l'AFPC, Nycole Turmel**

---

locales et aux comités des droits de la personne. J'espère également que les délégué-e-s jouent un rôle actif dans leur région pour faire en sorte que les plans d'action régionaux élaborés à la conférence soient mis en œuvre avec succès.

Nous avons besoin d'un effectif informé, engagé et mobilisé pour conclure de bonnes conventions collectives, faire progresser le dossier des droits de la personne et pour remporter des victoires au cours des prochaines années. Je crois que la conférence Unité a contribué à constituer un tel effectif et que, ensemble, nous pouvons bâtir un monde meilleur pour tous et toutes et que nous le ferons.

En toute solidarité,

la Présidente nationale,

Nycole Turmel

**Mot de bienvenue de Patty Ducharme, vice-présidente exécutive  
régionale, Colombie-Britannique  
et de Gerry Halabecki, vice-président exécutif régional, Ontario**

---

L'AFPC a fait beaucoup de travail relativement aux questions d'équité depuis la première conférence Unité.

L'AFPC est très fière des succès et des gains enregistrés à la table de négociation, notamment du Programme d'apprentissage mixte AFPC-SCT qui a permis l'élaboration de deux cours portant précisément sur la lutte contre discrimination et le harcèlement. L'AFPC continue d'être un chef de file en matière d'équité en emploi et d'exercer des pressions sur les employeurs pour qu'ils mettent en œuvre des initiatives en matière d'équité en emploi. Nous savons cependant qu'il reste encore beaucoup à faire – dans notre syndicat, dans nos collectivités et dans nos milieux de travail.

Sans les connaissances et l'expérience du comité organisateur de la conférence Unité, les thèmes des ateliers et les séances plénières de la conférence n'auraient pas été aussi pertinents. Il a parfois été difficile de maintenir l'équilibre entre les objectifs de la conférence en matière de formation, de mobilisation et de politisation tout en respectant les divergences qui existent entre les deux groupes fort différents visés par les mesures d'équité et à l'intérieur même de ces groupes. Mais, en fin de compte, cet équilibre a été maintenu.

Tant les membres des groupes raciaux visibles que les membres autochtones devaient avoir leur place et pouvoir se faire entendre à la conférence. À cette fin, le comité organisateur avait prévu des caucus et un processus électoral distincts. Parallèlement, il était important de favoriser la solidarité entre ces deux groupes et de discuter de questions communes comme le racisme, l'équité en emploi et la privatisation des services publics. Les ateliers sur ces questions ont offert des outils pour préparer les futurs chefs de file et favoriser la solidarité entre les groupes visés par les mesures d'équité.

**Mot de bienvenue de Patty Ducharme, vice-présidente exécutive  
régionale, Colombie-Britannique  
et de Gerry Halabecki, vice-président exécutif régional, Ontario**

---

Parmi les autres points saillants de la conférence, mentionnons l'élection des représentants et représentantes des membres des groupes raciaux visibles et des membres autochtones au Comité d'accès à l'égalité (CAE) de l'AFPC, le débat sur les résolutions et l'élaboration par les caucus régionaux de plans d'action à mettre en œuvre dans les sept régions.

Dans l'ensemble, la conférence a été très bien accueillie, et les objectifs ont été atteints grâce à la collaboration de toute la délégation, du comité organisateur, du comité des résolutions, du comité des candidatures, du comité sur le harcèlement, des animateurs et animatrices des ateliers, des conférenciers et conférencières, des artistes et du personnel de l'AFPC.

L'AFPC tient à reconnaître tous les efforts qui ont été consacrés à l'organisation de la conférence Unité, ainsi que l'esprit d'initiative et le dévouement des membres du comité organisateur pour assurer le succès de cette rencontre.

Il faut aussi souligner la contribution des conférenciers et conférencières qui, dans leurs exposés, nous ont transmis leur précieux bagage tout en défendant leur point de vue.

L'AFPC reconnaît aussi les efforts collectifs du personnel de l'administration centrale et des bureaux régionaux pour assurer le succès de la conférence. Le bureau régional de Winnipeg a aussi organisé une manifestation en faveur des employé-e-s des Opérations des enquêtes statistiques de Statistique Canada, à laquelle a participé la délégation à la conférence Unité.

**Mot de bienvenue de Patty Ducharme, vice-présidente exécutive  
régionale, Colombie-Britannique  
et de Gerry Halabecki, vice-président exécutif régional, Ontario**

---

Enfin, nous remercions aussi les militants et militantes de l'AFPC qui donnent généreusement de leur temps au sein du syndicat et dans les milieux de travail et les collectivités pour promouvoir l'équité et les droits de la personne. Le confrère Ranjit Perera, qui a été honoré à la conférence Unité pour ses efforts remarquables en faveur de l'égalité pour tous et toutes, est l'un de ces militants.

Pour terminer, disons que la conférence a été un événement stimulant, mobilisant, divertissant et informatif qui a réuni de nombreuses personnes pour créer des liens et de nouvelles amitiés!

En toute solidarité,

Patty Ducharme, VPER, C.-B

Gerry Halabecki, VPER, Ont.

## **Objectifs de la conférence:**

---

La conférence Unité 2002 de l'AFPC avait pour objectif :

- de mobiliser et politiser les membres des groupes raciaux visibles et Autochtones sur des enjeux touchant les milieux syndical, du travail, communautaire et international ;
- renforcer la solidarité et bâtir des coalitions dans ces milieux et consolider les comités des groupes raciaux visibles et Autochtones existant au sein de la structure syndicale ;
- développer des plans d'action régionaux portant sur les enjeux identifiés par les membres des groupes raciaux visibles et Autochtones.

Cette conférence a permis à notre syndicat de tenir compte des besoins et enjeux de nos membres Autochtones et des groupes raciaux visibles et de mieux y répondre.

## Programme de la conférence

---

L'emploi du temps était fort chargé à la conférence : séances plénières, ateliers, élections, débats portant sur les résolutions, caucus et divertissement. La conférence comportait des éléments d'éducation, de mobilisation et de politisation. Les conférencières et conférenciers ont su motiver les participantes et les participants dans les trois secteurs mentionnés. Signalons entre autres : le discours inaugural de notre consœur Nycole Turmel, la séance plénière sur le Leadership au sein du syndicat, en milieu de travail et dans nos communautés et le suivi d'une présentation sur la Conférence des Nations Unies Contre le Racisme.

Un défilé de mode visant à illustrer les conditions dans lesquelles les vêtements sont confectionnés dans les ateliers clandestins a eu lieu durant le banquet ainsi qu'une réception en l'honneur du Docteur Ranjit Perera. *(Voir en annexe A le programme complet de la conférence)*

On a élu, pendant la conférence, des représentants et représentantes des membres des groupes raciaux visibles et des membres autochtones au Comité d'accès à l'égalité (CAE). Des discussions et des débats se sont également déroulées autour des résolutions et des recommandations.

Malgré le programme chargé, les délégué-e-s ont eu l'occasion de créer des liens pendant la conférence, notamment au banquet le samedi soir. Il y a eu aussi des réunions en caucus des membres gais, lesbiennes, bisexuels et transgenres, des femmes, des membres ayant un handicap et des jeunes. Les caucus régionaux faisaient aussi parti du programme.

Le comité organisateur estimait qu'il était important de se concentrer sur des points précis qui touchent aux objectifs de la conférence. Les ateliers suivants ont été dispensés dans le cadre de la conférence:

### **1. L'Équité en matière d'emploi Partie I et II:**

Cet atelier permettra aux participant-e-s de se familiariser avec la *Loi sur l'Équité en matière d'emploi* en mettant l'accent sur le rôle de l'Employeur et du Syndicat. Les participant-e-s auront un regard critique de la *Loi*. De plus, cet atelier mettra l'accent sur le rôle des comités face à l'application de la *Loi* et identifiera des stratégies pouvant leur permettre de jouer un rôle plus important dans le développement du plan d'équité en matière d'emploi au sein de leur milieu de travail.

### **2. Protégeons nos services publics de la privatisation:**

Cet atelier permettra aux membres de comprendre les impacts néfastes de la mondialisation sur les groupes Raciaux Visibles et Autochtones et permettra de développer des stratégies pour contrer la mondialisation, la sous-traitance et la privatisation.

### **3. Solidaires au-delà de nos différences:**

Cet atelier portera sur la réalité que vivent les groupes Raciaux visibles et Autochtones suite aux récents développements politiques. Cet atelier examinera aussi les barrières raciales et culturelles que rencontrent les travailleurs et travailleuses des groupes Raciaux Visibles et Autochtones et comment ils/elles peuvent appuyer les différents groupes d'équité.

### **4. Préparons nos futur-e-s Leaders:**

Cet atelier permettra aux membres de développer leurs habilités et leur "leadership" afin de pouvoir faire progresser les dossiers d'équité dans différents secteurs.

Les représentantes et représentants des membres des groupes raciaux visibles et des membres autochtones au Comité d'accès à l'égalité (CAE) de l'AFPC et leurs suppléant-e-s ont été élus jusqu'à la prochaine conférence Unité. Le CAE est un comité permanent du Conseil national d'administration qui sert de comité consultatif sur les questions d'équité.

Les membres des groupes raciaux visibles ont élu une représentante et un représentant des membres des groupes raciaux visibles et leurs trois suppléantes et suppléants respectifs.

Les membres Autochtones ont élu une représentante et un représentant des membres Autochtones et leurs suppléantes et suppléants respectifs.

La **consoeur Terri Lee**, de la région de la Colombie Britannique et du Syndicat de l'agriculture est la représentante élue au CAE des femmes des groupes raciaux visibles.

Le **confrère Richard Sharpe**, de la région des Prairies et du Syndicat l'agriculture est le représentant élu au CAE des hommes des groupes raciaux visibles.

La **consoeur Tammy Davidson**, de la région de la Colombie Britannique et de l'Élément national, est la représentante au CAE des femmes des membres autochtones.

Le **confrère André Paul**, de la région de l'Atlantique et de l'Élément national, est le représentant au CAE des hommes des membres autochtones.

Les suppléantes de la consoeur Terri Lee sont :

Première suppléante :

La **consoeur Thérèse Halfkenny**, de la région de l'Atlantique et du Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada

Deuxième suppléante :

La **consoeur Sandhya Singh**, de la région des Prairies et de l'Élément national

Troisième suppléante :

La **consoeur Kalpana Gupta**, de la région des Prairies et de l'Élément national

Les suppléants du confrère Sharpe sont :

Premier suppléant :

Le **confrère Peterson Leonard**, de la région du Québec et du Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada

Deuxième suppléant :

Le **confrère Naresh Prasad**, de la région du Nord et du Syndicat des employé-e-s du Yukon

Troisième suppléant :

Le **confrère Doug Hill**, de la région des Prairies et de l'Union canadienne des employé-e-s des Transports

### Les suppléantes de la consoeur Davidson sont :

Première suppléante :

La **consoeur Geri Leblanc**, de la région de l'Atlantique et de l'Union Douanes Accise

Deuxième suppléante :

La **consoeur Jamelle Stevens**, de la région des Prairies et de l'Élément de l'Environnement

Troisième suppléante :

La **consoeur Lyne Thériault**, de la région de la capitale nationale et de l'Union Douanes Accise

### Les suppléants du confrère Paul sont :

Premier suppléant :

Le **confrère John Couture**, de la région de l'Atlantique et de l'Élément de l'Environnement

Deuxième suppléant :

Le **confrère Daniel Curotte**, de la région des Prairies et du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt

Troisième suppléant :

Le **confrère Henry White**, de la région de l'Atlantique s Prairies et du Syndicat des Services gouvernementaux

## Rapport des résolutions

---

Les résolutions sont une composante essentielle des conférences Unité. Le débat sur les résolutions a fourni aux délégué-e-s une excellente occasion de discuter et de formuler des stratégies relatives aux questions d'équité au sein de la structure syndicale et d'acquérir des compétences précieuses qui font partie de tels processus syndicaux.

Le Congrès triennal de l'AFPC de 2000, a adopté une résolution qui prévoit, en vertu des dispositions de l'article 17 des Statuts de l'AFPC que :

(6) Le Congrès national triennal :

(i) examine le rapport de la conférence nationale triennale des femmes, Unité, Fierté et Accès et vote sur les recommandations adoptées aux conférences.

Ce sera donc la première fois que les résolutions de la conférence Unité se rendront au Congrès de l'AFPC. (*Voir en annexe B les résolutions et recommandations traitées au cours de la conférence*)

## **Caucus régionaux et Plans d'action régionaux**

---

Afin de garantir aux participant-e-s l'accès à des activités faisant suite à la conférence et de favoriser le suivi au palier régional, on a intégré au programme de la conférence des caucus régionaux permettant le développement de plans d'action. Les vice-président-e-s exécutifs régionaux respectifs ou leurs représentant-e-s les ont présidés.

Ces caucus régionaux ont donné aux participant-e-s une occasion importante de rencontrer les personnes qui vivent et travaillent dans leur propre région et de discuter de stratégies de changement. Ces caucus ont aussi joué un rôle essentiel dans la formulation de plans d'action particuliers de l'AFPC qui peuvent être mis en œuvre par la région, compte tenu des comités, priorités et processus régionaux.

Voici un résumé des plans d'action qui ont découlé des caucus régionaux.

## Caucus d'équité

---

Il y a une tradition qui veut que L'AFPC alloue du temps pour les caucus d'équité. L'AFPC reconnaît aussi qu'une certaine force peut provenir de notre diversité, même au sein des groupes d'équité. Les caucus servent de centre d'élaboration de projets et de formulation de stratégies pour prendre en compte les préoccupations des membres.

On n'a donc prévu des périodes pour la tenue de caucus facultatifs permettant aux femmes, aux membres ayant un handicap et aux gais, lesbiennes, bisexuelles ou transgenres de discuter de leurs idées et de leurs préoccupations afin d'identifier les questions qui les touchent particulièrement. On a également ajouté un caucus optionnel pour le groupe des jeunes travailleurs-euses à l'ordre du jour.

Ces caucus étaient réservés exclusivement aux membres des groupes visés par les mesures d'équité auxquels ils s'adressaient, sauf dans les cas où l'on annonçait qu'ils étaient ouverts à tous.

## Résumé des présentations

---

### **Discours de bienvenue de la part de Patty Ducharme, VPR – C.-B., et membres du comité organisateur de la conférence Unité**

La consœur Ducharme et les membres du comité organisateur de la conférence Accès ont lancé la conférence en présentant le thème et les objectifs de la conférence, ainsi que le programme et les règles de procédures.

Le comité a souligné le fait que la conférence est une précieuse occasion pour les membres des groupes raciaux visibles et les membres autochtones de discuter des questions qui les touchent et d'élaborer des stratégies relatives à ces questions. On fait aussi remarquer que les gains réalisés depuis la première conférence Unité sont maintenant la cible des entreprises et des programmes de droite des pouvoirs publics. Enfin, on précise que les syndicalistes et les défenseurs des droits de la personne doivent continuer la lutte pour les droits de la personne des consœurs et confrères au Canada et dans le monde entier et maintenir ces gains.

### **Mot de bienvenue du grand chef Dennis White Bird de l'Assemblée des chefs du Manitoba**

Le grand chef Dennis White Bird a offert les salutations de l'Assemblée des chefs du Manitoba. Il a déclaré que la conférence Unité est une importante occasion de discuter d'égalité pour les groupes raciaux visibles et les Autochtones en milieu de travail et des nombreux obstacles qui restent à franchir pour atteindre ce but. Il a également souligné le fait qu'il incombe aux travailleurs et travailleuses de faire savoir au gouvernement qu'il partage avec la population la responsabilité de faire de l'égalité une réalité. Enfin, il a fait état des points que les Premières nations ont en commun, car elles luttent toutes pour la reconnaissance de leurs droits, de leur sphère de compétence, de leur territoire et de leur peuple et elles se heurtent toutes à des problèmes inhérents à la *Loi sur les Indiens*.

### **Allocution de: Nycole Turmel, Présidente de l' AFPC**

La consœur Turmel a mis en valeur les progrès réalisés dans nos syndicats, les collectivités et les milieux de travail au chapitre des droits de la personne. Elle a mentionné notamment les modifications apportées aux *Statuts* de l'AFPC lors de son dernier congrès en vue de donner aux représentant-e-s élues des membres d'équité élus au CAE le statut de délégué-e-s au congrès et le droit de soumettre des résolutions directement au Congrès de l'AFPC. La consœur Turmel a souligné le fait qu'il reste encore des obstacles à franchir, notamment à la lumière des attaques dirigées contre les mécanismes de protection des droits de la personne, les initiatives d'équité en emploi, les droits des membres autochtones et les groupes raciaux depuis les événements du 11 septembre aux États-Unis.

La consœur Turmel a traité de la politisation de l'AFPC au moyen de diverses structures syndicales.

Elle a signalé que l'AFPC avait travaillé ferme au cours des deux dernières années pour bâtir un syndicat national fort, uni ayant une vision commune des droits de la personne, de la mondialisation, de la négociation collective, de la dotation et des droits des travailleuses et des travailleurs.

La consœur Turmel a souligné qu'en tant que syndicalistes, nous devons faire front commun pour lutter contre le racisme sous toutes ses formes au Canada et dans le monde. En outre nous avons la responsabilité d'intervenir dans les questions sociales et politiques plus larges et de faire le lien entre ce qui se produit dans nos lieux de travail et nos collectivités et ce qui se produit dans les lieux de travail et dans les collectivités de nos confrères et de nos consœurs autour du monde. *(Le discours de la consœur Nycole Turmel se trouve à l'annexe E.)*

### **Hassan Yussuff**

#### **Secrétaire-trésorier du Congrès du travail du Canada**

Le confrère Yussuff a souligné la nécessité d'un rayonnement des travailleurs et travailleuses autochtones et de couleur à l'échelon national et local. Le racisme est encore bien vivant dans notre société et, pour beaucoup de membres des groupes raciaux — autochtones comme personnes de couleur —, cela bloque l'accès à l'emploi et aux services sociaux comme le logement, les soins de santé et l'éducation. En outre, l'accès égal au système juridique fait défaut de façon systémique, surtout pour les communautés autochtones.

Le confrère Yussuff a aussi souligné le fait qu'il est important d'offrir aux groupes qui aspirent à l'équité encouragement, espoir et espace politique pour qu'ils acquièrent le dynamisme leur permettant de prendre la place qui leur revient dans le mouvement syndical. À cet égard, il a fait état de progrès encourageants tant au CTC qu'à l'AFPC. Au CTC, des sièges au Conseil exécutif sont réservés aux groupes visés par les mesures d'équité et il y a un service qui s'occupe de lutte contre le racisme et des droits de la personne. De plus, le CTC avait la plus importante délégation canadienne à la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme et il mène des travaux soutenus sur l'immigration et les réfugiés. L'AFPC, pour sa part, appuie depuis longtemps les efforts en faveur des droits de la personne, notamment la lutte pour l'équité salariale et les initiatives d'équité en emploi, en plus d'organiser des conférences nationales sur l'équité.

## Résumé des présentations

---

### Le point sur la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme

#### Conférencières

**Mary Woo Sims** (représentante du Canada au conseil d'administration de l'Association internationale des organismes officiels de protection des droits de la personne, ancienne présidente de l'Association canadienne des Commissions et Conseil des droits de la personne, et ancienne commissaire en chef de la B.C. Human Rights Commission)

**Leslie Spillet** (directrice exécutive du Mother of Red Nations Women's Council of Manitoba et représentante du Manitoba au conseil d'administration de l'Association des femmes autochtones du Canada)

Mary Woo Sims et Leslie Spillet ont parlé de leur expérience à la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui a eu lieu à Durban, l'an 2001, en Afrique du Sud, et du suivi de cette conférence. Elles ont parlé des résultats de la conférence ainsi que de la déclaration faite. Il y a eu une entente, entre les États participants, en vue d'élaborer un plan d'action, de renforcer la législation et d'offrir plus d'aide aux victimes de discrimination raciale. Lors de la conférence de Durban, on a reconnu que l'esclavage est un crime contre l'humanité et que le colonialisme a engendré du racisme et de la souffrance — conséquences qui se sont encore sentir aujourd'hui.

La consœur Woo Sims a fait le lien entre le racisme et l'après-11 septembre 2001 et la lutte des gouvernements contre le terrorisme. La consœur Spillet a parlé des répercussions du colonialisme et du racisme sur les peuples autochtones du Canada. Les deux femmes ont fait savoir que les ONG et le mouvement syndical ont exercé des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en œuvre un plan d'action national. Elles ont également souligné le besoin de concertation et de solidarité afin d'éliminer le racisme.

### SÉANCE PLÉNIÈRE : MONDIALISATION ET ÉGALITÉ

#### Conférencier et conférencières :

- **Joanne Mason**, ancienne représentante des travailleurs de couleur au CTC
- **Monica Urrutia**, représentante des jeunes à l'AFPC
- **Lawrence Angecone**, cofondateur du Winnipeg and Manitoba Native Youth Movement

Ces trois personnes ont parlé de la mondialisation du point de vue de l'équité, et plus particulièrement des répercussions de la mondialisation sur les gens de couleur et les Autochtones au Canada et dans les pays du Sud.

La consœur Mason a parlé de la nécessité, pour le mouvement syndical, de s'associer de plus en plus à la solidarité internationale parce que nos gouvernements cèdent nos droits aux multinationales sans nous consulter. Elle a indiqué que les pays du Sud ressentent les effets de la mondialisation depuis bien plus longtemps que le Canada. Elle a déclaré que le projet de mondialisation est un projet raciste qui porte atteinte aux peuples autochtones au Canada et dans les pays du Sud.

Elle a aussi souligné le fait que les multinationales décident, à l'échelon mondial, qui aura du travail. Ces entreprises sèment la discorde entre les travailleurs et travailleuses et entre les pays pour pouvoir garder les salaires au plus bas niveau possible. Elles encouragent les pays à faire fi de la santé et de la sécurité, à créer des zones franches et des ateliers où règnent des conditions de travail déplorables et à faire travailler les femmes et les enfants.

## Résumé des présentations

---

Le projet de mondialisation ne profite pas aux travailleurs et travailleuses; il sert plutôt les intérêts des multinationales. Par exemple, les ajustements structurels, qui sont des politiques de marché libre que l'Organisation mondiale du commerce et le Fonds monétaire international imposent aux pays pauvres, visent à encourager les investissements étrangers et les profits. Les politiques fixent les conditions pour recevoir de l'aide financière, comme la dévaluation monétaire, la libéralisation du commerce, la réduction des dépenses sociales, la privatisation des organismes publics, le contrôle des salaires, la déréglementation du commerce, la restriction du crédit et des taux d'intérêt élevés.

La consœur Mason a suggéré des outils pour lutter contre la mondialisation. Elle a mentionné le rôle indispensable des consommateurs dans cette lutte, en particulier les travailleurs et travailleuses de couleur et autochtones, car ils ont des connaissances que les autres n'ont pas en raison de leurs liens personnels avec les gens du Sud. Enfin, elle a souligné la nécessité pour les travailleurs et travailleuses de couleur et autochtones de participer aux efforts pour infléchir les politiques, tant comme personnes syndiquées que comme citoyens et citoyennes du Canada.

Le confrère Angeconeb a expliqué que la mondialisation est la continuation du colonialisme. Le colonialisme, et maintenant la mondialisation, sont fondés sur des politiques racistes. Ces politiques racistes — p. ex., le déplacement forcé, la désintégration des identités sociales et culturelles distinctes, la dislocation des familles et des collectivités, la chosification des cultures — continuent d'avoir des répercussions sur les communautés autochtones.

## Résumé des présentations

---

Ce conférencier a conclu en disant que la mondialisation n'a pas mené à une plus grande démocratie ni à une plus grande reconnaissance des droits des peuples autochtones et à l'amélioration du bien-être, mais plutôt à une institutionnalisation accrue de l'iniquité, de la discrimination, de l'oppression et de l'exploitation. Il a souligné le fait qu'il est essentiel pour les peuples autochtones de défendre leur droit à l'autodétermination et à leurs territoires ancestraux tout en luttant contre les tendances néolibérales et la mondialisation.

La consœur Monica Urrutia a aussi parlé des effets racistes de la mondialisation sur les gens de couleur et les Autochtones. Elle a fait remarquer que les politiques gouvernementales intérieures cadrent avec les tendances néolibérales, p. ex., les politiques sur l'immigration, les travailleurs et travailleuses domestiques et le multiculturalisme. Enfin, elle a soutenu qu'il est important que les gens s'unissent pour susciter le progrès social et s'opposer aux efforts de mondialisation des multinationales.

## Défilé de mode

---

Au banquet, il y eu un défilé de mode qui visait à illustrer les conditions dans lesquelles les vêtements sont confectionnés dans les ateliers clandestins et dont certaines ne répondent pas aux normes d'emploi de base et ne respectent pas les droits de la personne.

## **Sommaire des évaluations des participants-e-s**

---

Dans l'ensemble, les participants et participantes ont apprécié les plénières ainsi que les ateliers et se sont sentis motivés et encouragés à participer davantage aux activités de leur section locale. Ces personnes ont également apprécié les possibilités de faire du réseautage que la conférence leur a offertes. Une d'entre elles a dit que la conférence avait stimulé la « passion du changement » des participants et participantes. Une autre personne a décrit la conférence comme une « excellente expérience d'apprentissage ... — une expérience révélatrice qui lui a fait réaliser qu'elle peut aider ses confrères et consœurs à se faire entendre ». Pour résumer son expérience, une autre personne a dit qu'il était agréable de constater la sensibilisation à la mondialisation, aux problèmes internationaux et à la contribution des jeunes, et de voir le défilé de mode... Elle a ajouté que même si on entend parler de ces questions, il est important d'y réfléchir à nouveau pour bien saisir leur incidence sur les gens du Canada et du monde entier.

Quelques participants et participantes ont trouvé que le processus électoral était trop long et qu'il aurait fallu allouer plus de temps pour les ateliers. En outre, selon certaines personnes, le programme aurait dû permettre de s'adapter aux changements nécessaires, comme ceux qu'a entraîné le long processus électoral.

**ORDRE DU JOUR**  
**Conférence Unité 2002 de l'AFPC**  
**Faisons route ensemble pour l'unité**

**Le jeudi 17 octobre**

16 h 30 à 20 h 30	<b><i>Inscription</i></b>
17 h à 18 h	<b>Caucus pour le groupe des travailleurs-euses raciaux visibles</b>
18 h à 19 h	<b>Caucus pour les travailleurs-euses autochtones</b>
20 h à 22 h	<b>Activité d'accueil</b>

**Le vendredi 18 octobre**

7 h 30 à 8 h 15	<b><i>Café avec le Comité d'accueil</i></b>
7 h 30 à 8 h 15	<b><i>Inscription</i></b>
8 h 45 à 10 h 30	<b><i>Mot de bienvenue</i></b> Grand Chef Dennis White Bird de l'Assemblée des Chefs de Manitoba
	<b><i>Mot de bienvenue/Affaires</i></b> Comité organisateur de la Conférence Unité
	<b><i>Mot d'ouverture</i></b> Nycole Turmel, Présidente nationale de l'AFPC La Conférence des Nations Unies Contre le Racisme: le suivi Mary Woo Sims et Leslie Spillett

10 h 30 à 10 h 45	<b>Pause</b>
10 h 45 à 13 h	<b>Ateliers</b> <i>Équité en matière d'emploi (I &amp; II) (Bilingue)</i>
13 h à 14 h 15	<b>Déjeuner</b>
13 h 30 à 14 h 15	<b>Caucus pour le groupe des femmes</b>
14 h 15 à 15 h 30	<b>Caucus pour le groupe des travailleurs-euses raciaux visibles</b>
14 h 15 à 15 h 30	<b>Plénière - Le Leadership au sein du syndicat, en milieu de travail et dans nos communautés</b>
15 h 45 à 17 h	<b>Caucus pour le groupe des travailleurs-euses autochtones</b>
15 h 45 à 17 h	<b>Plénière - Le Leadership au sein du syndicat, en milieu de travail et dans nos communautés</b>
17 h à 19 h	<b>Souper</b>
17 h 30 à 18 h 15	<b>Caucus pour le groupe des jeunes travailleurs-euses</b>
19 h à 20 h 30	<b>Développement des plans d'actions régionaux</b> <i>Nord</i> <i>C. -B.</i> <i>Prairies</i> <i>Ontario</i> <i>RCN (avec traduction)</i> <i>Québec</i> <i>Atlantique (avec traduction)</i>

## **Le samedi 19 octobre**

7 h 30 à 8 h	<b><i>Café avec le Comité d'accueil</i></b>
8 h à 8 h 20	<b><i>Annonces / Plénière</i></b>
8 h 30 à 10 h 45	<b><i>Ateliers</i></b>
10 h 45 à 11:00	<b><i>Pause</i></b>
11 h à 12 h 30	<b><i>Résolutions</i></b>
12 h 30 à 14 h	<b><i>Déjeuner</i></b>
12 h 45 à 13 h 30	<b><i>Caucus des travailleurs-euses ayant un handicap</i></b>
14 h à 15 h 50	<b><i>Élections pour le groupe des travailleurs-euses raciaux visibles pour le représentant et la représentante d'équité du Comité d'accès à l'égalité (CAÉ)</i></b>
14 h à 15 h 50	<b><i>Plénière – La Mondialisation et l'égalité pour les membres autochtones</i></b> <i>Joanna Mason, Monica Urrutia et Lawrence Angecone</i>
15 h 50 à 16 h 10	<b><i>Pause</i></b>
16 h 10 à 18 h.	<b><i>Élections pour le groupe des travailleurs-euses autochtones pour le représentant et la représentante d'équité du Comité d'accès à l'égalité (CAÉ)</i></b>

- 16 h 10 à 18 h      **Plénière – La Mondialisation et l'égalité**  
Joanna Mason, Monica Urrutia et Lawrence Angecone
- 18 h 15 à 19 h      **Caucus pour les travailleurs-euses du groupe GLBT**
- 19 h à 19 h 30      **Réception et cocktails**  
*en l'honneur de Dr. Ranjit Perera*
- 19 h 30 à 22 h      **Banquet et Défilé de mode**

## **Le dimanche 20 octobre**

- 7 h 30 à 8 h 15      Café avec le Comité d'accueil
- 8 h 30 à 8 h 45      **Annonces / Plénière**
- 8 h 45 à 12 h      **Résolutions**
- 12 h à 12 h 30      **Mot de la fin**  
*Comité organisateur Nouveaux représentants et nouvelles représentantes du Comité d'accès à l'égalité (CAÉ)*  
*Paulette Barker, militante de l'AFPC*  
*Patty Ducharme et Gerry Halabecki, VPER*

**RAPPORT DES RÉOLUTIONS  
DE LA CONFÉRENCE UNITÉ 2002 DE L'AFPC SOUMIS AU  
CONGRÈS TRIENNAL DE L'AFPC 2003**

**Les prochaines résolutions ont été adoptées en ordre prioritaire à la Conférence Unité 2002 de l'AFPC**

**RÉSOLUTION N° 7A  
FINANCEMENT DES CONFÉRENCES NATIONALES UNITÉ**

**ATTENDU QUE** le paragraphe (6) (i) de l'article 17 des Statuts de l'AFPC reconnaît l'existence des conférences nationales triennales des femmes, Unité, Fierté et Accès ;

**ATTENDU QU'**il est important de prendre les mesures nécessaires pour que ces conférences bénéficient d'un financement adéquat ;

**ATTENDU QUE** les conférences des groupes visés par les mesures d'équité de l'AFPC sont un moyen de sensibiliser et de mobiliser les membres ;

**ATTENDU QUE** la pleine participation des membres, sans égard à la région ou à l'Élément auquel ils appartiennent, est indispensable à la réussite des conférences des groupes visés par les mesures d'équité de l'AFPC ;

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC finance entièrement la participation de tous les délégué-e-s des groupes visés par les mesures d'équité aux conférences nationales, Unité, Accès et Fierté, en s'inspirant d'un modèle semblable à celui de la conférence nationale des femmes.

**RÉSOLUTION N° 5**  
**STATUT DE DÉLÉGUÉ-E DU COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITÉ AU**  
**CONGRÈS DE L'AFPC**

**ATTENDU QUE** les comités d'équité de l'AFPC, soit ceux des femmes, des membres autochtones, des membres des groupes raciaux visibles, des personnes ayant un handicap et du comité Fierté sont des organismes dûment constitués en vertu des Statuts de l'AFPC (voir l'article 15) ; et

**ATTENDU QUE** les comités d'équité ont le droit d'envoyer des délégué-e-s aux congrès régionaux de l'AFPC (p. ex., régions de l'Atlantique et de la C.-B.), mais non au Congrès triennal de l'AFPC ; et

**ATTENDU QUE** les comités des femmes, des membres autochtones, des membres des groupes raciaux visibles, des personnes ayant un handicap, ainsi que des gais, lesbiennes, personnes bisexuelles et transgenderistes, devraient avoir l'occasion de faire valoir les questions qui les intéressent au congrès triennal de l'AFPC :

**IL EST RÉSOLU QUE** les comités des femmes, des membres autochtones, des membres des groupes raciaux visibles, des personnes ayant un handicap, ainsi que des gais, lesbiennes, personnes bisexuelles et transgenderistes aient le droit d'envoyer un ou une délégué-e par comité d'équité au congrès triennal de l'AFPC.

**RÉSOLUTION N° 13**  
**CONFÉRENCE FIERTÉ DE L'AFPC**

**ATTENDU QUE** les membres gais, lesbiennes, bisexuels et transgenderistes de toutes les régions ont besoin d'être entendus au sein de l'AFPC; et

**ATTENDU QUE** l'AFPC bénéficierait d'une approche intégrée et stratégique pour dénoncer les violations des droits de la personne que subissent nos membres du groupe des GLBT dans leur milieu de travail; et

**ATTENDU QUE** l'AFPC n'organise pas de conférence des groupes d'équité pour nos membres GLBT :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC organise une conférence nationale triennale à l'intention des membres gais, lesbiennes, bisexuels et transgenderistes; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** toute résolution adoptée par les membres de l'AFPC qui participent à cette conférence soit envoyée directement à l'organisme concerné; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** les délégué-e-s GLBT qui participent à la conférence Fierté élisent leurs représentantes et représentants nationaux des groupes d'équité (voir le paragraphe 7 de l'article 19 des Statuts de l'AFPC).

**RÉSOLUTION N° 21**

**ATTENDU QUE** des gens de partout dans le monde subissent des atrocités qui sont des crimes contre l'humanité ; et

**ATTENDU QUE** les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada n'ont pas accès à des fonds pour appuyer ces membres et leurs collectivités ; et

**ATTENDU QUE** la plupart des syndicats ont des fonds d'aide pour affronter la pauvreté, le racisme et la discrimination :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada établisse un fonds de solidarité à raison d'une cotisation d'au moins deux cents par mois ;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le Comité de lutte contre le racisme de Halifax et le bureau régional de l'Atlantique, de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, coordonnent l'information et les demandes, à l'échelle nationale, concernant ce fonds.

**RÉSOLUTION N° 26**  
**STRATÉGIE DE SENSIBILISATION À LA MONDIALISATION**

**ATTENDU QUE** la mondialisation a des répercussions profondes sur nos membres et la population active partout dans le monde; et

**ATTENDU QUE** les membres de l'AFPC bénéficieraient du mouvement de solidarité internationale si l'on intégrait des sujets ayant trait à la mondialisation dans les plans d'éducation national et régionaux de l'AFPC; et

**ATTENDU QUE** les membres de l'AFPC veulent acquérir les compétences et se donner les outils pour créer une stratégie globale en ce qui concerne la mondialisation;

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC élabore des plans d'éducation national et régionaux prévoyant notamment l'intégration de renseignements sur la mondialisation dans les cours de l'AFPC existant;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l'AFPC élabore un cours de fin de semaine intitulé Impact de la mondialisation et stratégie de solidarité internationale; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l'AFPC mette le cours sur la mondialisation à la disposition de toutes les régions.

**RÉSOLUTION N° 16**  
**LA STRUCTURE DU CAE**

**ATTENDU QUE** l'AFPC manifeste depuis longtemps son engagement envers les droits de la personne; et

**ATTENDU QUE** la force de l'AFPC réside dans sa structure diversifiée; et

**ATTENDU QUE** l'AFPC a évolué pour englober une solide structure régionale et des Éléments; et

**ATTENDU QUE** la composition du comité d'accès à l'égalité de l'AFPC (CAE), n'a pas suivi les changements apportés à la structure de l'AFPC :

**IL EST RÉSOLU QUE** le CEA voit à la mise sur pied et au financement approprié d'un comité composé de représentantes et représentants des groupes d'équité des Éléments et des régions pour songer à des options permettant une restructuration efficace et le financement du CAE; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ces options soient présentées au CEA, au CNA, aux conférences des groupes d'équité de l'AFPC, et au CAE aux fins de commentaires et de prises de mesures.

**RÉSOLUTION N°14**  
**LA STRUCTURE DU COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE**

**ATTENDU QUE** l'AFPC est un chef de file dans la lutte pour le respect des droits de la personne, de la justice et de l'équité pour tous ses membres; et

**ATTENDU QU'**un principe syndical fondamental reconnaît que notre force se mesure à nos membres les vulnérables; et

**ATTENDU QUE** la force de notre syndicat réside dans notre effectif et notre structure; et

**ATTENDU QUE** la structure actuelle du comité d'accès à l'égalité de l'AFPC (CAE) est extrêmement limitée par la tenue de seulement deux réunions par année à cause des restrictions budgétaires :

**IL EST RÉSOLU QUE** le CAE de l'AFPC soit pleinement financé pour la tenue de trois réunions de trois jours par année.

**RÉSOLUTION N° 2**  
**CONFÉRENCES ÉQUITÉ RÉGIONALES**

**ATTENDU QUE** les conférences nationales Équité de l'AFPC ont permis aux membres des groupes visés par les mesures d'équité de toutes les régions et de tous les Éléments de se rassembler dans le but d'élaborer une stratégie efficace et proactive sur les droits de la personne au sein de l'AFPC ; et

**ATTENDU QUE** la force de l'AFPC réside dans sa structure diversifiée ; et

**ATTENDU QUE** l'AFPC a évolué et qu'elle dispose désormais d'une puissante structure renfermant des Éléments et des divisions régionales ; et

**ATTENDU QUE** le renforcement de cette structure exige qu'on donne l'occasion aux membres des groupes visés par les mesures d'équité de toutes les régions, de se rassembler afin d'élaborer des stratégies efficaces et proactives sur les droits de la personne, qui permettront de créer et de promouvoir des activités régionales :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC tienne des conférences régionales Équité pour tous les membres des groupes visés par les mesures d'équité au cours du prochain cycle de congrès ; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** les conférences régionales Équité de l'AFPC, à l'intention des membres de tous les groupes visés par les mesures d'équité, soient financées selon le modèle des conférences régionales des femmes.

## RÉSOLUTION N° 4

**ATTENDU QUE** les comités des membres des groupes raciaux visibles et des Autochtones ne se voient accorder aucun financement pour envoyer des délégué-e-s à la conférence Unité; et

**ATTENDU QUE** les membres des comités des groupes raciaux visibles et des Autochtones éprouvent des difficultés à obtenir du financement d'autres sources;

**IL EST RÉSOLU QUE** tous les comités des membres des groupes raciaux visibles et des Autochtones aient le droit d'envoyer deux délégué-e-s à la conférence triennale Unité.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ces deux délégué-e-s se voient accorder une pleine subvention pour la conférence triennale Unité.

**RÉSOLUTION N° 10**

**ATTENDU QUE** le travail des groupes de femmes au sein de l'Alliance de la Fonction publique est financé par les régions; et

**ATTENDU QUE** le travail des comités des membres des groupes raciaux visibles et des Autochtones dans les régions facilite le travail du comité national d'accès à l'égalité; et

**ATTENDU QUE** tout le travail effectué par les comités des membres des groupes raciaux visibles et des Autochtones fait avancer les principes de l'équité au sein du syndicat et dans le milieu de travail :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique finance pleinement le travail de tous les comités actifs des membres des groupes raciaux visibles et des Autochtones dans les régions; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le financement accordé aux dits comités soit de 3 cents par membre.

**RÉSOLUTION N° 27**  
**FORMATION SUR L'ÉQUITÉ ET LES DROITS DE LA PERSONNE**  
**PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** les membres des groupes visés par les mesures d'équité, après avoir été embauchés par l'employeur, sont confrontés à d'autres obstacles et défis en milieu de travail; et

**ATTENDU QUE** la sensibilisation des travailleuses et des travailleurs à l'embauche des membres des groupes d'équité et aux droits de la personne faciliterait la création d'un environnement plus inclusif pour ces membres et de fait pour tous les membres;

**ATTENDU QUE** nous, en tant qu'organisation, devons nous assurer que les membres des groupes d'équité reçoivent un appui en milieu de travail après avoir été embauchés :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC négocie avec les employeurs pour offrir une formation en matière d'équité et de droit de la personne et prévoit leur participation aux conférences des groupes d'équité pendant les heures de travail.

**RÉSOLUTION N° 6A**

**ATTENDU QUE** les gouvernements autochtones autonomes assument la responsabilité d'un nombre de plus en plus grand de services publics traditionnellement assurés par les membres de l'AFPC ; et

**ATTENDU QU'**un débat constitutionnel selon lequel les organisations Inuit et les gouvernements autonomes des Premières Nations contestent activement le droit de leurs employé-e-s de former des syndicats et de négocier collectivement, fait présentement rage ; et

**ATTENDU QUE** les travailleurs autochtones regroupés en un syndicat national des travailleurs autochtones par l'entremise de l'AFPC devraient pouvoir se faire entendre en tant qu'égaux; et

**ATTENDU QUE** les résultats du débat pourraient avoir des répercussions considérables sur les droits de tous les travailleurs et travailleuses qu'ils soient ou non Autochtones; et

**ATTENDU QUE** parmi tous les syndicats du pays, l'Alliance de la Fonction publique du Canada représente le plus fort pourcentage de membres autochtones ; et

**ATTENDU QUE** la politique 30 de l'AFPC adoptée au Congrès triennal de l'AFPC de 1994 à Montréal, confirme notre engagement envers les droits du peuple autochtone ; et

**ATTENDU QUE** la politique stipule que : *« l'Alliance s'emploiera à favoriser la création d'un réseau solide de membres autochtones qui pourront conseiller les syndicats au sujet des questions qui les intéressent de plus près »* ; et

**ATTENDU QU'**il est essentiel pour respecter l'intention de cette politique que le réseau des travailleuses et travailleurs autochtones, membres de l'AFPC, ait un statut équivalent à celui des autres organismes politiques au sein du syndicat ;

**IL EST RÉSOLU QUE** nos membres autochtones établissent un réseau national des Autochtones ;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le réseau autochtone de l'AFPC choisisse une vice-présidente nationale ou un vice-président national représentant les membres autochtones, qui siège au Conseil national d'administration et se voit accorder pleins pouvoirs consultatifs et délibératifs.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** le processus de sélection doit être approuvé par le Comité exécutif de l'Alliance (CEA) et doit être terminé à temps pour la réunion du CNA de l'automne de 2005.

**RÉSOLUTION N° 20**

**ATTENDU QUE** l'économie se mondialise; et

**ATTENDU QUE** cette mondialisation de l'économie marginalise tous les membres des cinq groupes visés par les mesures d'équité; et

**ATTENDU QUE** les membres des cinq groupes visés par les mesures d'équité sont aux prises avec des contraintes financières et des crises de la santé par suite du programme des grandes entreprises :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada lance une campagne pour protéger tous les membres contre le programme des grandes entreprises; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada crée des liens plus étroits avec des organisations qui luttent contre le programme des grandes entreprises.

**RÉSOLUTION N° 25**

**ATTENDU QUE** certains Éléments de l'Alliance de la Fonction publique du Canada comme le Syndicat des travailleurs du Nord n'ont pas adopté de politique d'équité en emploi en ce qui touche la dotation ; et

**ATTENDU QUE** les Éléments devraient se conformer aux principes et à la politique d'équité en emploi de l'Alliance de la Fonction publique du Canada :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada exerce des pressions et collabore avec tous ses Éléments pour s'assurer qu'ils adoptent les principes et la politique interne d'équité en emploi de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et s'y conforme.

**RÉSOLUTION N° 28**

**ATTENDU QUE** le programme des grandes entreprises infiltre les milieux de travail et encouragent le racisme, le sexisme et l'homophobie;

**IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada cherche à obtenir un libellé qui protège tous les membres visés par les mesures d'équité dans toutes les conventions collectives; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada cherche à obtenir dans tous les milieux de travail une formation sur les droits de la personne, le racisme, le sexisme et la discrimination; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada cherche à obtenir l'intégration de dispositions concernant cette formation aux conventions collectives.

## RÉSOLUTION N° 22

**ATTENDU QUE** les membres des groupes raciaux visibles sont sous-représentés au sein de la fonction publique fédérale ; et

**ATTENDU QUE** le rapport du groupe de travail « Faire place au changement » a identifié des données repères pour l'atteinte d'objectifs concernant les membres des groupes raciaux visibles :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada réalise une enquête auprès des membres des groupes raciaux visibles, au sein de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, concernant les données repères du rapport Faire place au changement et mette sur pied des séances de suivi, partout au Canada, au sujet des résultats ; et

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada établisse un plan d'action approprié pour s'occuper de l'inaction des ministères/gestionnaires concernant « l'effort raisonnable » dont il est question dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

**RÉSOLUTION N° 19**

**ATTENDU QU'**un des objectifs de l'Alliance de la Fonction publique du Canada est de bâtir la force de notre syndicat en augmentant la participation des membres autochtones et des groupes raciaux visibles à tous les niveaux des activités syndicales ; et

**ATTENDU QUE** les cours offerts par le Programme de formation de l'Alliance de la Fonction publique du Canada sont essentiels pour permettre la participation de nouveaux membres à différents niveaux du syndicat :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'Alliance de la Fonction publique du Canada fournisse des ressources additionnelles afin de mettre sur pied des séances de recrutement visant à augmenter la participation des membres autochtones et des groupes raciaux visibles aux cours de formation.

## Répartition par élément et par région

<b>Délégués à la Conférence</b>	
<b>8</b>	Conférenciers / Conférencières
<b>11</b>	Observateurs / Observatrices
<b>26</b>	Personnels de l'AFPC

<b>Répartition par région</b>	
20	Atlantique
17	B.C.
11	RCN
10	Nord
22	Ontario
36	Prairies
8	Québec
<b>124</b>	<b>Total</b>

<b>Répartition par élément</b>	
4	Agriculture (AGR)
18	Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (SEIC)
9	Customs Excise Union Douanes Accise (CEUDA)
3	Élément de l'Environnement (ENV)
4	Syndicat des Services Gouvernementaux (SSG)
26	Élément National (NAT)
1	Syndicats des employé-e-s du Nunavut (SEN)
10	Syndicat de la Santé nationale et du Bien être social (SSNBS)
0	Syndicat des ressources naturelles (SRN)
2	Union canadienne des employés des Transports (UCET)
11	Union des employés de la Défense nationale (UEDN)
7	Syndicat des travailleurs du Nord (SYN)
2	Syndicat des employés des postes et communications (SEPC)
3	Syndicat des Employé-e-s du Solliciteur général (SESG)
16	Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI)
6	Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants (SEAC)
2	Syndicat des employé-e-s du Yukon (YEU)
<b>124</b>	<b>Total</b>

**Répartition par groupe d'équité et par groupe des jeunes travailleurs et travailleuses basée sur l'auto-identification**

<b>81</b>	Déléguées des femmes
<b>74</b>	Délégué-e-s raciaux visibles
<b>54</b>	Délégué-e-s autochtones
<b>21</b>	Délégué-e-s ayant un handicap
<b>3</b>	Délégué-e-s membre des GLBT
<b>7</b>	Délégué-e-s des jeunes travailleurs et travailleuses

---

## Liste des participant-e-s à la conférence

### Comité organisateur

- ☞ *Patty Ducharme*: VPER – C.-B. ☞
- ☞ *Gilbert Daye* – Atlantique - National ☞
- ☞ *Tom Ellis* – Prairies – SEIC ☞
- ☞ *Joan-Ann Gravesande* - Ontario - SSBES ☞
- ☞ *Zarina Khan* - RCN – SEAC ☞
- ☞ *Renée-Paule Loriston* – Québec – SEIC ☞
- ☞ *Ethel Ridler* – C.B. - CEUDA ☞
- ☞ *Warren Schofer* – Nord – STN ☞

### Comité de Résolution

- ☞ *Gerry Halabecki*: VPER - Ontario, chair ☞
- ☞ *Dorothy Boulin* – RCN – National ☞
- ☞ *Dexter Bruised Head* – Prairies – SEIC ☞
- ☞ *Terri Lee* – C.-B.- Agriculture ☞
- ☞ *Henry White* – Atlantique – SSG ☞

### Animateurs / Animatrices des Ateliers

- ☞ *Sue Christianson* – Nord – SEY ☞
- ☞ *Daniel Curotte* – Prairies – SEI ☞
- ☞ *Mary Jane Ellis* - Prairies – SESG ☞
- ☞ *Theresa Halfkenny* – Atlantique – SEIC ☞
- ☞ *Romeo Jackson* – Ontario – CEUDA ☞

### Comité de mise en candidature

*Joanne Ursino - C.-B. - National*

*Aileen Dunca – Ontario - SEI*

### Participant-e-s

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Région</u>	<u>Élément</u>
Ahmad	Khalid	Prairies	SEI
Alaie	Gholam	Prairies	ENV
Ali	Sadaqat	Nord	SEN
Transports Garcia	Edwin	Prairies	SSBES
Des	Samina	CB	SEIC
Des	Bob	Prairies	SEI
Attawar	Sachitha	Prairies	CEUDA
Bains	Satinder	Prairies	SESG
Barker	Paulette	RCN	UEDN
Bath	Pam	CB	SEIC
Begg	Margaret	Nord	STN
Bellevue	Sonia	Québec	SSBES
Bennett	Karen	Atl	UEDN
Bergeron	Shawn	Prairies	SEI
Best	Sandra	Atl	UNDE
Birch	Karen	Québec	SEAC
Bishop	Alexander	CB	CEUDA
Boulin	Dorothy	RCN	NAT
Brant	Terrylynn	Ontario	NAT
Brooks	Brenda Lea	Atl	UCTE
Bruised Head	Dexter	Prairies	SEIC
Buckley	Zelma	RCN	UEDN

Castro	Gloria	RCN	NAT
Chan	Alice	Prairies	SEPC
Chan-Lau	Selena	Prairies	SEIC
Channer	Alice	Ontario	NAT
Charette	Mireille	RCN	NAT
Chaudhry	Abdul	Ontario	NAT
Chief	Glenda L.	Prairies	SEI
Chima	Sargy	CB	SEIC
Christianson	Sue	Nord	SEY
Chu	David	Prairies	SSBES
Clarke	Lisle	Atl	SEAC
Clayton	Joy	Atl	UEDN
Cormier	Elaine	Prairies	NAT
Couldwell Torres	Angela	CB	SEPC
Couture	John	Atl	ENV
Cruz	Maureen	Prairies	SEIC
Curotte	Danial	Prairies	SEI
Davidson	Tammy	CB	NAT
Daye	Gilbert	Atl	NAT
Desmarais O'Bomsawin	Jean-François	Québec	NAT
Dhaliwal	Cynthia	CB	NAT
Dodsworth	Elizabeth (Betty)	Prairies	UEDN
Dubuc	Danielle	Québec	CEUDA
Duggal	Monika	Prairies	NAT
Duncan	Aileen	Ontario	SEI
Ellis	Mary Jane	Prairies	SESG
Ellis	Tom	Prairies	SEIC
Fauni	des	Prairies	SEAC
Findlay	Wilma	RCN	SSG
Giga	Saleem	CB	SEI
Gowans	Maureen	Nord	STN
Grant-Thompson	Doreen	RCN	SEIC
Gravesande	Joan-Ann	Ontario	SSBES
Guay	Virginia	CB	SEI
Gupta	Kalpana	Prairies	NAT

Halfkenny	Theresa	Atl	SEIC
Hill	Doug	Atl	UCET
Hoyt	Narima	CB	SESG
Jackson	Romeo	Ontario	CEUDA
Javellana	Gilda	Prairies	NAT
Jeffrey	Carol	Prairies	NAT
Jones	Don	Prairies	SSG
Kang	Jinder	Ontario	SEIC
Kassouf	Ghassan G.	Atl	SEAC
Khan	Rasheda	Ontario	NAT
Kirton	Charlene	Atl	NAT
Kwan	Edmond	Ontario	SSBES
Lafond	Lois	Prairies	SEI
Lannon	Karlene	Atl	SEI
LeBlanc	Geri	Atl	CEUDA
Lee	Terri	CB	AGR
Lee	Lan Cheu	Ontario	SEI
Léonard	Peterson	Québec	SEIC
Loo	David Kai	RCN	SEIC
Loriston	Renee-Paule	Québec	SEIC
MacMullin	Carol Ann	Atl	NAT
Maitland	Janet	Ontario	UEDN
Mangat	Gurbaksh	CB	SEI
Maracle	Kim	Ontario	NAT
Maracle-McIntee	Joyce	Ontario	SEIC
McGillivray	Carolyn	CB	CEUDA
McKay	Darlene	Prairies	NAT
Melvin	Gail J.	Atl	UEDN
Mesidor	Yvon	Québec	SEAC
Miranda	Roberto	RCN	SSBES
Napier	Marilyn	Nord	STN
Ng	Stella	Ontario	NAT
Paul	Transports	Prairies	NAT
Pollard	Loretta	Atl	UEDN
Portelli	Adalia	Ontario	SSBES

Powder	Darlene	Nord	STN
Prasad	Naresh	Nord	SEY
Ramos	M. Elena	Ontario	SSG
Rasheed	Safia	RCN	SEIC
Rasiah	Premila	Nord	STN
Reekie	Julia	Atl	AGR
Reid	Patricia	CB	SEI
Resendes	Rerie	Prairies	SSBES
Ridler	Ethel	CB	CEUDA
Robert	Donald	Nord	STN
Rodrigue	Christiane	Prairies	NAT
Sampson	Cassandra	Atl	SEIC
Saunders	Robert	Atl	UEDN
Schofer	Warren	Nord	STN
Sharpe	Richard	Prairies	AGR
Shortt	Paul	Ontario	SEAC
Shukla	Raj	Québec	SEI
Singh	Sandhya	Prairies	NAT
Smith	Jacqueline	Ontario	SEIC
Snow	Patricia S	Atl	UEDN
Somerville	Leona	Ontario	NH&WU
Stevens	Jamelle	Prairies	ENV
Stina	Elaine	Ontario	SEIC
Tan	Johann	Prairies	CEUDA
Theriault	Lyne	RCN	CEUDA
Thivierge	Elvis	Prairies	SEI
Valencia	Oliver	Prairies	SEI
Varney	Jerome	Ontario	NAT
Vermette	Linda	Prairies	SEI
Wardlaw	Barbara	Ontario	NAT
White	Henry	Atl	SSG
Wong	Sidney	CB	AGR

### Observateurs / Observatrices

- ☞ *Manon Cloutier - Québec - CEUDA* ☞
- ☞ *Valerie Denesiuk – Prairies - SSG* ☞
- ☞ *Terry Dupuis Prairies - SEI* ☞
- ☞ *Maha El-Kalaani – RCN - NAT* ☞
- ☞ *Joyce Hendy – Ontario - NAT* ☞
- ☞ *Jan Liberty – Ontario – SSBES* ☞
- ☞ *Pat Maxwell – CB - UEDN* ☞
- ☞ *Joanne Ursino – C.-B. - NAT* ☞
- ☞ *Bruce Clarke – C.-B.- SEIC* ☞
- ☞ *Geoffrey Sutherland – Prairies - SSBES* ☞
- ☞ *Richard Goyette – RCN – SESG* ☞

### Conférenciers / Conférencières

- ☞ *Nycole Turmel* ☞
- ☞ *Grand chef Dennis White Bird* ☞
- ☞ *Dr. Ranjit Perera* ☞
- ☞ *Mary Woo-Sims* ☞
- ☞ *Leslie Spillett* ☞
- ☞ *Hassan Yussuff* ☞
- ☞ *Carol Wall* ☞
- ☞ *Michele Audette* ☞
- ☞ *Joanna Mason* ☞
- ☞ *Monica Urritia* ☞
- ☞ *Lawrence Angecone* ☞

## **Allocution inaugurale**

**par Nycole Turmel, présidente nationale**

18 octobre 2002

Bonjour consœurs et confrères.

C'est un honneur d'être parmi vous aujourd'hui. Je tiens à remercier le comité organisateur de m'avoir invitée à prononcer le discours d'ouverture et à assister à la conférence.

Je tiens aussi à souligner le dévouement des membres du comité organisateur, qui se sont dépensés sans compter, au cours des derniers mois, pour faire de cette conférence une réalité. Leur défi était de taille : organiser une conférence avec un budget de 150 000 \$ – le montant maximal accordé par les délégué-e-s au congrès de l'Alliance en 2000 –, mais ils l'ont relevé haut la main avec l'aide financière du CEA, des VPER, des conseils régionaux et de plusieurs Éléments. Toutes mes félicitations!

Des fonds insuffisants : voilà une leçon que nous avons apprise durant ce cycle de congrès et de conférences. Je m'engage donc à accroître le financement de ces activités, tout en trouvant un juste équilibre entre le budget et les objectifs. J'en arrive donc à la même conclusion que le Conseil national d'administration : avant d'établir le budget de chaque conférence, il faut en définir les objectifs. Je sais qu'il y a plusieurs résolutions à ce sujet, qui susciteront un intense débat, et que vous soumettrez des recommandations judicieuses.

Je profite de l'occasion pour remercier la consœur Patty Ducharme et le confrère Gerry Halabecki de leur leadership ainsi que tous les membres du personnel de l'AFPC, qui ont travaillé sans relâche au succès de la conférence.

Cette troisième édition de la conférence Unité est un événement historique, car depuis le congrès de l'AFPC en mai 2000, et ce vote massif en faveur d'un changement aux Statuts, les groupes d'équité peuvent envoyer huit délégué-e-s aux congrès de l'Alliance, y compris des membres autochtones et des groupes raciaux visibles. Ceux et celles d'entre vous qui avez assisté à ce congrès se souviennent probablement d'avoir participé à des débats passionnés et d'avoir pris une décision historique. Notre syndicat avait pris un tournant majeur.

Cette année, les comités des groupes raciaux visibles et autochtones éliront deux représentant-e-s chacun au comité d'accès à l'égalité de l'AFPC. Ces quatre personnes vous représenteront aussi au congrès de l'Alliance en 2003. Autre nouveauté à la conférence Unité 2002 : la possibilité de soumettre directement vos résolutions au congrès de l'AFPC. Une autre étape historique pour notre syndicat.

Au cours des deux dernières années, plusieurs d'entre nous ont travaillé d'arrache-pied à bâtir un syndicat uni et fort à l'échelle du pays.

Un syndicat uni sur les questions de droits de la personne. Un syndicat uni sur les questions de mondialisation. Un syndicat uni sur les questions de négociation collective. Un syndicat uni sur les questions de dotation et de droits des travailleuses et des travailleurs... et sur bien d'autres questions.

Un syndicat ouvert à tous et à toutes. Un syndicat doté d'un effectif mobilisé. Un syndicat non raciste. Un syndicat qui respecte les différences et s'enrichit de la diversité de son effectif.

Mon discours sera bref, je vous le promets. J'aimerais aborder deux sujets aujourd'hui. D'abord, j'examinerai les gains que le syndicat a obtenus en matière d'équité et les défis qui nous attendent. Puis, je parlerai brièvement du congrès 2003 et de nos initiatives visant à le politiser et à le rendre plus dynamique que par le passé.

- La modification aux Statuts de l'AFPC votée lors du dernier congrès est un des gains les plus importants en matière d'équité que nous ayons obtenus, puisqu'elle accorde le statut de délégué-e aux congrès de l'Alliance aux membres autochtones et de groupes raciaux visibles élus au CAE. Et n'oublions pas la possibilité de soumettre directement des résolutions au Congrès de l'Alliance.
- Le Programme mixte d'apprentissage est un autre gain important, obtenu lors de la dernière ronde de négociations avec le Conseil du Trésor. Ce fonds de 7 millions de dollars sert à l'élaboration et à la prestation communes d'activités d'apprentissage sur des questions dont le syndicat et l'employeur doivent se préoccuper, mais pour lesquelles l'employeur n'est pas légalement tenu d'offrir une formation. Les cours portent sur divers sujets, dont l'équité en emploi; la lutte contre le harcèlement et contre la discrimination et le respect des différences.
- En 1999, la Cour suprême a rendu une décision qui élargit la définition d'adaptation, et oblige les employeurs à intégrer des notions d'égalité à leurs normes du milieu de travail. On associe habituellement l'obligation d'adaptation aux handicaps, mais cela touche bien d'autres aspects du milieu de travail, y compris la culture, la religion, la situation de famille.
- Nos conventions collectives sont de plus en plus englobantes. On reconnaît désormais l'existence de diverses coutumes liées au décès dans l'article sur le congé pour décès. On a adopté un libellé qui oblige les employeurs à accorder aux membres qui en font la demande un congé pour obligations religieuses. On reconnaît le droit à un congé pour les occasions suivantes : la journée nationale des Autochtones (21 juin), le Jour du traité et la cérémonie autochtone traditionnelle du mariage.
- Le dernier gain, mais non le moindre : l'élection, en juin dernier lors de l'assemblée statutaire du CTC, de deux membres de couleur à deux des quatre postes syndicaux les plus importants au Canada. Le confrère Hassan Yussuff, un

des conférenciers invités à la conférence Unité, a été élu secrétaire-trésorier et la consœur Marie Clarke-Walker est la nouvelle vice-présidente exécutive. Formant équipe avec la consœur Barb Byers, le confrère Yussuff et la consœur Clarke-Walker ont proposé au CTC un programme axé sur la création de coalitions, la solidarité syndicale et l'action commune. Et l'AFPC a joué un rôle crucial dans l'élection de cette équipe de direction dynamique. Une équipe qui se donne pour objectifs d'unifier et de consolider le mouvement syndical, de promouvoir les droits de la personne et d'obliger le gouvernement et les employeurs à rendre des comptes.

Voici quelques-uns des défis qui nous attendent dans les mois qui viennent :

- Le gouvernement fédéral s'apprête à modifier en profondeur la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. L'AFPC a déjà fait connaître son point de vue et soumis ses recommandations. La situation suivante nous préoccupe beaucoup : si le grief d'un membre qui est assujéti à la LRTFP porte sur un des droits visés par la LCDP, celui-ci ne peut recourir directement au processus de règlement des griefs. Il faut donc continuer à exhorter le gouvernement afin qu'il étende ce droit à tous nos membres.
- Le rapport du Groupe de travail sur la participation des minorités visibles dans la fonction publique fédérale, *Faire place au changement*, est paru il y a trente mois. On y retrouve une série de recommandations visant à aider le gouvernement à accroître le nombre de membres de groupes raciaux visibles au sein du secteur public fédéral. En matière de recrutement, le Groupe de travail avait établi qu'il était réaliste qu'à compter de 2003 un employé sur cinq recruté par la fonction publique fédérale soit membre d'une minorité visible. L'Alliance doit veiller à ce que les ministères, les agences et les organismes de l'État mettent en œuvre les recommandations du Groupe de travail et d'autres mesures d'équité en emploi.

- Le gouvernement fédéral étudie actuellement la *Loi sur les Indiens*. Même si certains organismes autochtones, dont l'Assemblée des Premières Nations, ont décidé de boycotter le processus de consultation, il n'empêche que l'Alliance doit surveiller attentivement ce processus, et ses résultats, afin de veiller au respect des droits des Autochtones.
- La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* fait elle aussi l'objet d'un examen, auquel nous participons depuis le début. Nous voulons apporter plusieurs modifications à cette loi afin de la renforcer et de l'améliorer. À l'heure actuelle, par exemple, les agentes et les agents négociateurs n'ont pas le droit de déclencher la vérification d'un lieu de travail par une agente ou un agent de vérification de la conformité. Nous voulons ce droit. Nous voulons aussi que les plans d'équité en matière d'emploi fassent l'objet de négociations avec les agentes et les agents négociateurs afin que le syndicat ait la possibilité de demander un recours si l'Employeur ne met pas en œuvre le plan.
- Au gouvernement fédéral, les membres des groupes raciaux visibles, les Autochtones et les femmes sont beaucoup plus nombreux à occuper un emploi d'une durée déterminée qu'un emploi d'une durée indéterminée. C'est ce qui ressort de l'étude de l'AFPC et du SCT sur l'emploi pour une période déterminée. Par ailleurs, on a découvert, lors des groupes-discussion, que bon nombre d'employé-e-s nommés pour une période déterminée estiment que les gestionnaires utilisent abusivement l'emploi pour une période déterminée en attribuant ces postes à des femmes et à des membres des groupes raciaux visibles de manière à rehausser leurs statistiques en matière de conformité à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Par conséquent, l'Alliance doit veiller à ce que soient mises en œuvre les recommandations de l'étude visant à corriger cette surreprésentation.
- Nous connaissons bien les retombées de la mondialisation et de la privatisation sur les services publics, tant à titre de fournisseurs que d'usagères et usagers. Nous savons qu'il faut mener une campagne vigoureuse, au nom des travailleuses et des travailleurs appartenant à des groupes

racialisés non assujettis aux lois fédérales, visant l'adoption et l'application d'une loi sur l'équité en matière d'emploi. Nous savons aussi que les Autochtones sont souvent les plus durement touchés par les structures systémiques que renforce la mondialisation. Voilà pourquoi l'AFPC doit continuer, avec ses alliés des mouvements syndical et social, à lutter contre la privatisation des services publics et à défendre le droit à des services accessibles et de qualité en matière d'éducation, de santé et de logement. Ces droits fondamentaux ne sont pas des privilèges réservés aux riches.

- Et n'oublions pas ces gouvernements de droite en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. D'ailleurs, une des conférencières invitées, la consœur Mary Woo-Sims, nous parlera des ravages causés par le gouvernement libéral depuis son arrivée au pouvoir l'an dernier : l'abrogation des lois sur l'équité salariale et les services à l'enfance; la fermeture de la commission des droits de la personne; un référendum bourré de préjugés sur les droits issus des traités des peuples autochtones; la disparition de milliers d'emplois à la fonction publique; l'érosion des lois sur l'environnement et le travail; les coupes massives dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Et j'en passe... Pour bloquer le gouvernement Campbell – et tout autre gouvernement qui cible les travailleuses et les travailleurs et leurs familles ainsi que les plus démunis et les plus vulnérables de la société – nous avons besoin de syndicats solides. Nous avons besoin d'un mouvement social fort et dynamique. L'AFPC entend bien poursuivre ses efforts pour constituer une telle force.
- On a soumis, lors de la conférence nationale des femmes et de la conférence Unité, un certain nombre de résolutions sur le comité d'accès à l'égalité de l'AFPC. Ces résolutions portent, en général, sur la restructuration du comité, de meilleures ressources et l'augmentation du nombre de réunions. Ce sera un débat intéressant. En fait, on devrait examiner régulièrement le mandat, les objectifs et la composition de tous les comités permanents du CNA afin de s'assurer qu'ils suivent l'évolution des besoins et de la vision

de l'Alliance. Et ceci s'applique au CAE. Nous avons besoin d'un CAE fort et dynamique. D'un comité qui a des liens étroits avec toutes les instances de l'Alliance qui traitent d'équité. D'un comité qui peut donner une réelle impulsion au mouvement de défense des droits de la personne.

- Le premier gain en matière d'équité dont j'ai parlé – le statut de délégué accordé aux membres autochtones et de groupes raciaux visibles du CAE par suite d'une modification aux Statuts de l'Alliance – est certes une victoire importante, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous devons nous engager résolument à intégrer davantage de membres des groupes d'équité à tous les paliers du syndicat (sections locales, conseils régionaux, Éléments et Centre de l'Alliance) et à prendre les mesures qui s'imposent. Nous devons aussi favoriser l'essor de CAMGRV, de comités sur les droits de la personne et de réseaux des Autochtones forts, dynamiques et mobilisés. Finalement, nous devons continuer à sensibiliser nos membres au fait que les questions d'équité les touchent tous et toutes.
- Et n'oublions pas les lois que le gouvernement fédéral a adoptées dans la foulée du 11 septembre : des lois discriminatoires à l'endroit des groupes raciaux. L'État s'est doté de pouvoirs qui peuvent entraver le libre exercice de droits naturels, dont la liberté d'association, le droit de ne pas être arbitrairement détenu, la liberté d'assemblée et la liberté de circulation des groupes raciaux. En outre, ces nouvelles lois sanctionnent le profilage fondé sur la race.

L'onde de choc provoquée par les attentats du 11 septembre s'est fait sentir à l'échelle planétaire. Je crois qu'il est très important d'en parler. Je vais donc prendre quelques instants, comme je l'ai fait lors de la conférence des femmes et de la dernière réunion du Conseil national d'administration, pour vous faire part de mes réflexions.

Depuis le 11 septembre, le racisme a solidifié son emprise dans des collectivités autrefois considérées comme tolérantes et progressistes.

Cautionnée officiellement, la guerre a fait rage en Afghanistan. Une guerre sans frontières a été déclenchée au Moyen-Orient et pourrait bientôt s'étendre au peuple iraquien.

Encore une fois, des femmes et des enfants en seront victimes. Des enfants perdront leurs parents. Les femmes devront assumer seules, avec de maigres ressources, la lourde tâche de soigner les blessés, les malades et les personnes âgées et de reconstruire la société.

Quelques secondes après l'écrasement du deuxième avion sur le World Trade Centre, à New York, il y a un peu plus d'un an, j'ai suspendu, au nom de tous les membres de l'AFPC, notre grève légale contre le gouvernement du Canada. C'était la chose à faire.

Quelques minutes après la suspension de notre mouvement de grève, les membres de l'AFPC sont retournés au travail pour dispenser des services à je ne sais combien de Canadiens et de Canadiennes ainsi qu'aux milliers de passagers de lignes aériennes en provenance d'Europe et de partout dans le monde. C'était la chose à faire.

Quelques jours plus tard, nous avons lancé un appel à la tolérance raciale dans un monde qui perdait rapidement le sens des proportions. C'était la chose à faire.

Dans les semaines qui ont suivi, nous nous sommes joints à de nombreux groupes pour dénoncer l'entrave à la liberté que représentait le projet de loi antiterroriste du gouvernement canadien. C'était la chose à faire.

En tant que syndicalistes, nous devons nous engager à combattre le racisme sous toutes ses formes hideuses. Nous devons défendre la liberté individuelle et collective chaque fois que l'occasion nous en est donnée. Et nous devons mettre tout en œuvre afin de créer un meilleur monde pour tous les peuples, un

monde où les populations, celles du Canada, de l'Afghanistan, des États-Unis, du Moyen-Orient et d'ailleurs, peuvent vivre en paix.

Parfois, certains de ces défis ont l'air insurmontable, mais nous pouvons changer les choses en étant solidaires. Et je constate avec fierté que l'Alliance est maintenant une force dynamique et légitime au sein du mouvement syndical et de la société canadienne. Fidèles à notre engagement envers un monde meilleur pour tous les peuples, nous participons de nouveau aux débats politiques et sociaux et nous continuerons dans cette voie.

À la Marche mondiale des femmes en 2000, l'AFPC a lancé un appel pour éradiquer la pauvreté et la violence faite aux femmes. À Québec, en avril 2001, je suis descendue dans la rue, avec certains d'entre vous, pour protester contre l'Accord de libre-échange des Amériques. L'été dernier, à Calgary, lors du sommet du G8, l'AFPC a participé aux manifs contre la mainmise des multinationales sur les services publics. À Seattle, à Vancouver, à Windsor, à Ottawa et ailleurs au pays, nous avons appuyé diverses manifs organisées par des travailleuses et des travailleurs et des groupes communautaires. Pourquoi? Pour que les gouvernements sachent que nous ne tolérerons plus qu'ils vendent au plus offrant nos services publics et nos emplois, ni qu'ils fassent passer les profits avant les gens. Pour que les gouvernements sachent que nous croyons en un monde meilleur et que chaque individu a le droit d'être traité avec respect et dignité.

L'AFPC s'est également impliquée à Burnt Church. Lorsque le différend concernant la pêche au homard, qui bouillait depuis longtemps, a éclaté à la fin de l'été 2000, une brèche profonde aurait pu se produire au sein de l'Alliance, qui représentait à la fois les agentes et les agents des pêches et les membres du personnel du conseil de bande de Burnt Church.

La façon dont l'Alliance, l'Élément et les sections locales ont réagi à la crise de Burnt Church reflète, à mon avis, des changements profonds au sein du syndicat. Ainsi, au lieu de ne pas intervenir et de ne pas prendre position, ce que nous aurions fait auparavant

dans un conflit pouvant diviser nos membres, nous avons protégé nos membres, ceux de l'Élément de l'Environnement et ceux de la communauté de Burnt Church. Du coup, nous avons clairement indiqué notre position au gouvernement.

Je suis fermement convaincue qu'il est de notre devoir, en tant que syndicalistes, d'intervenir dans ces dossiers sociaux et politiques. Tout est étroitement lié : ce qui se passe ici, dans nos milieux de travail et nos collectivités, a des répercussions sur les droits et les conditions de travail de nos consœurs et de nos confrères du Canada et de l'étranger. Dans ce monde où mondialisation et régionalisation sont interchangeables, l'expression « le tort fait à une personne, affecte tout le monde » acquiert un sens nouveau.

Comme vous le savez, l'AFPC s'apprête à politiser son cycle de congrès. Cette démarche s'inscrit dans le processus de revitalisation du syndicat afin qu'il soit uni et solide. Elle répond aussi à l'orientation que vous – les membres – souhaitiez pour l'AFPC. Orientation que reflète aussi le programme de la conférence Unité, depuis le thème des ateliers jusqu'aux résolutions, en passant par les sujets abordés par les conférencières et les conférenciers et le défilé de mode.

Le CNA a choisi cette orientation l'automne dernier. Et, très rapidement, nous avons produit une série de documents de travail sur la sécurité au sein de l'appareil gouvernemental, la négociation collective, la privatisation, les droits de la personne, la mondialisation et la mise en valeur des sections locales. Plusieurs de ces documents ont fait l'objet de discussions lors des congrès régionaux et seront débattus à tous les congrès nationaux de l'AFPC.

La tenue d'un débat sur ces questions changera le congrès de l'AFPC. Bien entendu, il y aura toujours place pour des discussions sur les questions financières et la structure de l'AFPC. Mais, nous croyons qu'il est tout aussi important de pouvoir préciser l'orientation future du syndicat face aux enjeux cruciaux liés aux droits de la personne et à la mondialisation. Pour ce faire, nous

devons insuffler un nouveau dynamisme au congrès national. La conférence Unité s'inscrit parfaitement dans ce processus.

J'ai très hâte de discuter avec vous au cours des deux prochains jours. Je tiens, encore une fois, à vous remercier de votre engagement envers notre syndicat et le mouvement social.

Bonne conférence!

Merci.